



## Décision de retrait d'une origine du permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu le courrier de l'Anses du 13 janvier 2022, d'intention de retrait d'une origine du permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique **CAZOXISTOP***

*de la société* M. CAZORLA S.L.

*enregistré sous le* n° 2022-0042

*Considérant que les compositions intégrales du produit AMISTAR TOP (AMM n°2080102) autorisé en France, et du produit AMISTAR TOP (n°15790) autorisé en Italie, ne peuvent plus être considérées comme identiques,*

*Considérant que les conditions visées à l'article 52 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,*

L'origine du permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée** en France, dans les conditions précisées dans la présente décision.



Liberté  
Égalité  
Fraternité



### Informations générales sur le produit

<b>Nom du produit</b>	CAZOXISTOP	
<b>Type de produit</b>	Permis de commerce parallèle	
<b>Titulaire</b>	M. CAZORLA S.L. C/ AIGUETA, n°4, 17761 CABANES, Espagne	
<b>Formulation</b>	Suspension concentrée (SC)	
Contenant	125 g/L - difénoconazole 200 g/L - azoxystrobine	
<b>Produit autorisé en France</b>	<b>Nom commercial</b>	AMISTAR TOP
	<b>N° AMM</b>	2080102
<b>Numéro d'intrant</b>	332-2015.01	
<b>Numéro de permis</b>	2150604	
<b>Fonction</b>	Fongicide	
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel	

### Origine retirée

<b>Nom du produit</b>	<b>N° AMM Pays d'origine</b>	<b>Pays d'origine</b>	<b>Titulaire AMM Pays d'origine</b>
AMISTAR TOP	15790	Italie	SYNGENTA ITALIA S.p.A.

### Conditions générales de retrait

Date limite pour la vente et la distribution	28/07/2022
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	28/07/2023

A Maisons-Alfort, le 01/02/2022

DocuSigned by:

Charlotte Grastilieur  
AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)